



RAPPORT N° 2025.02.019

DESIGNATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-20-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, le 23 mai 2025, M. Laurent GAUNARD a donné sa démission de la fonction de Directeur Général qu'il occupait depuis le 1^{er} octobre 2020 au sein de l'Office, qu'il quittera le 23 août 2025.

La Direction des Ressources va mettre en œuvre la procédure de recrutement du Directeur Général.

Considérant le principe fondamental de continuité du service public et conformément à l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général ses pouvoirs soient assumés par l'un des Directeurs ou Chefs de service désigné par le Conseil d'Administration, il est proposé de désigner Mme Nadia SKAKNI, Directrice Administrative et Financière pour assurer l'intérim du Directeur Général.

La durée de cet intérim est de 6 mois. Le cas échéant, elle pourra être renouvelée par décision du Conseil d'Administration.

En cas d'absence de la Directrice Générale par intérim, la suppléance est assurée par la Directrice du Développement et du Patrimoine.

En cas d'absence et d'empêchement de façon simultanée de la Directrice Générale par intérim et de la Directrice du Développement et du Patrimoine, la suppléance de la Directrice Générale par intérim est assurée par le Directeur de la Gestion Locative.

Enfin, compte-tenu de la surcharge de travail, de l'élargissement du champ de responsabilités induits par cette mission complémentaire et des projets en cours en lien avec la SAC, alors que Mme Nadia SKAKNI continuera d'exercer ses fonctions de Directrice Administrative et Financière, il est opportun d'indemniser la Directrice Générale par intérim sur la base de 700 € mensuel, par mois d'intérim.

Cette mesure compensatoire se réalisera sous la forme d'une prime exceptionnelle versée en une seule fois à l'issue de la période.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la démission de M. Laurent GAUNARD à compter du 23 août 2025, de nommer Mme Nadia SKAKNI, Directrice Générale par intérim à compter du 24 août 2025, d'attribuer à Mme Nadia SKAKNI une prime exceptionnelle telle que détaillée et de valider la suppléance de la Directrice Générale par intérim conformément au dispositif présenté dans le rapport.

La Présidente.
Jacqueline CUENOT-STALDE

